

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025 A 19 HEURES

Date de convocation : 30/10/2025

SOMMAIRE :

- 1 – RENOUVELLEMENT CONVENTION « MOBIL-BUS SPORT ET SANTE » ;
- 2 – RENOUVELLEMENT SUBVENTION « LA PATTE DANS LA MAIN » ;
- 3 – DISPOSITIF DE RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES ;
- 4 – MAITRISE D’OEUVRE DE REQUALIFICATION ET RENATURATION DU CENTRE
- 5 – POINT BUDGETAIRE ET DELIBERATION AUTORISATION ENGAGEMENT DEPENSES DEBUT D’ANNEE 2026 ;
- 6 – QUESTIONS D’ACTUALITE ;
- 7– QUESTIONS DIVERSES.

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s’est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire de CONTY, dans la Maison des Enfants, lieu ordinaire de ses séances à CONTY.

Etaients présents :

BOHIN Pascal	THIERRY Patrick
RENAUX Jean-Michel	BESQUENT-PHILIPPE Brigitte
GREVIN Cécile	RONGIER Marie-Laure (arrivée à 19 H10)
FAY José	MANCAUX Christophe
VASELLI Bérengère	ESTIENNE Romain
BOULANGER Héloïse	BROISSART Dominique
VAN OOTEGHEMN Clarisse	

Excusée : Isabelle de TOMI a donné pouvoir à M. Christophe MANCAUX.

Absents non excusés : Mme LELEU Linda, Mme BRKA Virginie, M. DENIS Mathieu, M. DEVISMES Arnaud et M. DUCROCQ Jonathan.

Secrétaire de séance : Mme Cécile GREVIN

Le procès-verbal du 23 septembre 2025 est adopté à l’unanimité et l’ordre du jour est ensuite abordé.

I – RENOUVELLEMENT CONVENTION « MOBIL-BUS SPORT ET SANTE »:

M. le Maire rappelle en quoi consiste le dispositif : Sur la période du 20 janvier 2026 au 20 juin 2026, le Mobil'Bus Sport et santé proposera 17 interventions à destination des travailleurs handicapés de l'AGESM, des résidents de la maison de retraite et 2 créneaux d'une heure pour les habitants répondant aux critères de besoins spécifiques.

Le bilan de l'an dernier étant positif, il est proposé de reconduire le dispositif dans les mêmes conditions, à savoir, la prise en charge à 50% par la commune soit 880€ et la moitié restante divisée entre la Maison de retraite et l'AGESM soit 440€ pour chaque structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention pour l'année 2026.

19 H.10 : Arrivée de Mme RONGIER Marie-Laure.

II - RENOUVELLEMENT SUBVENTION « LA PATTE DANS LA MAIN » :

M. Le Maire a demandé un bilan moral et financier dont il est toujours dans l'attente. Sans retour de leur part il ne paraît pas opportun de renouveler la subvention.

M. Patrick THIERRY demande comment ces personnes interviennent chez les particuliers ? Souvent suite à un appel des voisins.

Mme BOULANGER Héloïse revient sur le contrat par rapport aux conditions de trappage. Elle a fait appel à cette association est rien ne s'est passé comme prévu initialement. En effet elle a dû elle-même attraper les chats, puis conduire la mère chez le vétérinaire, puis les chatons ont été pris en charge par une habitante pour être placés chez des adoptants. A aucun moment le représentant de l'association n'est intervenu. De plus ces propos sur les réseaux concernant les subventions accordées ne sont pas toujours en notre faveur.

M. Patrick THIERRY souhaite aussi informer qu'il a été démarché par une habitante détentrice de bons de la Fondation Brigitte Bardot pour récupérer des chats errants. Est-elle de l'association ? M. Le Maire rappelle les bénéfices de ces bons et confirme que cette habitante intervient en partenariat avec l'association.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte a vu dans la presse locale que cette association aurait des problèmes financiers, mais ceci reste à vérifier.

Mme VASELLI Bérengère souhaite que l'on demande les comptes financiers de cette association.

M. le Maire va leur demander de retourner la demande de subvention complétée par les associations pour percevoir la subvention. Dans l'attente le renouvellement ne sera pas effectué.

III – FINANCEMENT POSTE CHEFFE DE PROJET PVD

M. le Maire rappelle que le contrat de notre cheffe de projet court jusqu'en décembre 2026. Précédemment le conseil municipal a autorisé à le renouveler jusqu'à cette date alors même que la subvention était incertaine. Mais l'ANCT a reconduit le financement à hauteur de 75% du salaire chargé de la cheffe de projet.

Les 25% restants sont répartis en la commune de Poix de Picardie et de Conty.

M. MANCAUX Christophe demande si ce poste a vocation à devenir pérenne. M. le Maire précise que le poste est rattaché au projet Petites Villes de Demain. Compte tenu des compétences de Mme RICHER-DAVID, il serait dommage qu'à l'aube du démarrage des projets, elle ne soit plus dans les effectifs pour les suivre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter la subvention à hauteur de 75% de l'Etat (ANCT, Banque des Territoires et ANAH) afin de financer le poste de cheffe de projet « Petites Villes de demain » du 1^{er} septembre 2025 au 31 Août 2026.

IV - DISPOSITIF DE RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES :

M. le Maire présente le dispositif de récupération des eaux pluviales suite à un appel à projet de la CC2SO auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre du dispositif « ville sobres et perméables ».

6 catégories de récupérateurs sont proposés avec une capacité allant de 310L à 1000L. Un technicien intervient chez le particulier pour définir s'il est connecté ou pas au réseau. Son intervention détermine le montant de la prise en charge par l'Agence de l'eau sur le coût final du récupérateur, à savoir :

- 0.10€ par litre si connecté au réseau
- 0.20€ par litre si déconnecté du réseau.

M. le Maire précise que le technicien va seulement définir si il y a raccordement ou pas. Mais il faudrait s'assurer que le récupérateur sera bien installé sur le territoire. Il propose donc que la commune n'intervienne pas sur ce dossier et laisse la CC2SO gérer les réservations pour éviter une perte de temps et d'argent.

M. MANCAUX Christophe revient sur cette prise en considération de la connexion ou non au réseau car finalement ils vont vite être pleins et il y aura donc un trop plein.

M. THIERRY Patrick pense que le but est de déconnecter les habitations du réseau pour les eaux pluviales afin d'éviter leur rejet dans les réseaux d'eaux usées et ainsi désengorger la station d'épuration . M. le Maire ajoute que petit à petit des travaux de déconnexion ont été réalisés dans la Commune permettant de soulager la station.

Il ajoute qu'aux prémices de ce dispositif, la CC2SO pensait récupérer la compétence eau potable, hors aujourd'hui les communes ont voté à la majorité contre ce transfert.

Mme VASELLI Bérengère ajoute que le service créé récemment pour l'eau à la CC2SO pourra gérer ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'option 3, à savoir ne pas participer financièrement au dispositif et laisser la CC2SO gérer les commandes des administrés.

V - MAITRISE D'OEUVRE DE REQUALIFICATION ET RENATURATION DU CENTRE

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une mise en concurrence a été lancée afin de désigner le Maître d'œuvre chargé de la requalification et la renaturation du centre bourg de Conty.

Suite à cet appel d'offres, et après avoir pris connaissance du rapport d'analyses des offres réalisées par le bureau QUARTIER LIBRE, la commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de VERDI CONSEIL NORD DE France pour un montant de 112 875 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition et charge M. le Maire d'informer les candidats non retenus et ensuite de notifier la décision au candidat retenu, à savoir VERDI CONSEIL NORD DE France.

M. le Maire précise que dans un premier temps, sera lancée la mission de diagnostic pour 6 923 euros HT. Ainsi les autres missions pourront se poursuivre après le renouvellement électoral et dans le cadre du budget 2026.

M. THIERRY Patrick précise qu'il a un avis partagé sur le choix du prestataire et qu'il conviendra d'être attentif au suivi de la mission. De plus, il précise que l'estimatif des travaux ne comprend pas la reprise de la couche de roulement et des réseaux.

M. MANCAUX Christophe estime qu'il est important de poursuivre l'ambition de cette démarche et de capitaliser les travail de réflexion et d'étude effectué depuis quelques années.

Tout d'abord, M. THIERRY Patrick rappelle le but de ces travaux :

- Répondre à l'urgence climatique,
- Améliorer la qualité de vie des habitants,

- Revitaliser l'attractivité économique de notre ville (petit ville de demain),
- Renforcer la cohésion sociale,
- Corriger les erreurs de l'urbanisme passé,
- Renforcer la résilience urbaine (Canicules, pluies intenses etc...)

M. THIERRY Patrick rappelle également l'enveloppe prévisionnelle de travaux (Hors réseaux et travaux à la charge du Département, (entrée de ville), telle que définie par le bureau d'étude de Petite Ville de Demain (Quartier Libre) est de :

1 750 000,00 euros HT soit 2 100 000,00 euros TTC.

Ce montant se décompose de la manière suivante :

- Entrée de ville : 180 000,00 euros HT (Hors réseaux et reprise éventuelle de la couche de roulement),
- La travée de ville : 703 000,00 euros HT (Hors réseaux),
- La place : 655 000,00 euros HT (Hors réseaux, déconstruction de la salle des fêtes et construction d'une halle).

M. THIERRY Patrick rajoute également sans la construction de la nouvelle salle des fêtes.

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de demain », le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite des subventions suivantes pour mener à bien cette mission de maîtrise d'oeuvre :

- . Banque des Territoires (50% du montant TTC), soit 67 525 €uros ;
- . Fonds Verts ingénierie (30 % du montant HT), soit 33 862.50 €uros.

Et autorise le Maire à déposer les dossiers correspondants et à signer toutes pièces relatives à cet objet.

VI – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE ET AUTORISATION D'ENGAGEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT DEBUT D'ANNEE 2026 :

M. le Maire présente à l'assemblée les réalisations budgétaires arrêtées au 20/11/2025.

Afin d'intégrer les amortissements du lotissement « les Terrasses de Luzières », il y a lieu de prévoir des crédits complémentaires au budget 2025 et prévoir un transfert de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la décision modificative n°3 suivante :

Recettes investissement :

Compte 2812 (opération ordre)	+ 21 283 €
Compte 021	- 21 283 €

Dépenses fonctionnement :

Compte 681 (opération ordre)	+ 21 283 €
Compte 023	- 21 283 €

Dépenses investissement :

Compte 2188 (opération 11)	- 1 710 €
Compte 2157 (opération 11)	+ 1 710 €
Compte 2151 (opération 13)	+ 8 308 €
Compte 2131 (opération 11)	- 8 308 €

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès le début de l'exercice N+1 si le budget n'est pas voté. Ceci permet d'anticiper des dépenses qui seraient urgentes et dont la réalisation ne peut pas attendre le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en début d'année 2026, avant le vote du budget, en cas de besoin dans la limite suivante :

- . Opération 11 (acquisition matériel) : (prévisions 2025 – RAR) x 25%
- . Opération 12 (travaux de bâtiments) : (prévisions 2025 – RAR) x 25%
- . Opération 13 (environnement, voiries et réseaux) : (prévisions 2025 – RAR) x 25%

VII – TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le tableau des effectifs communaux au 1^{er} JANVIER 2026 de la manière suivante :

	Agents stagiaires et titulaires		Filière
1	Attaché territorial (assurant les fonctions de DGS) jusqu'au 30/06/2026	TC	Administrative
1	Rédacteur principal 1ère classe (assurant les fonctions de Secrétaire Générale)	TC	Administrative
3	Agent de maîtrise principal	TC	Technique
2	Adjoint technique principal 1ère classe	TC	Technique
1	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	Technique
1	Adjoint technique (avec fonctions ASVP)	TC	Technique
1	Adjoint technique	TC	Technique
1	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	Administrative
1	Adjoint administratif	TC	Administrative

	Agents non titulaires		
1	Adjoint technique	NC	Technique
1	Attaché (PVD)	80%	Administrative

M. le Maire informe l'assemblée du recrutement d'un ASVP dès le 1^{er} Décembre 2025. Celui-ci sera muni d'un système électronique qui permet de dresser les procès-verbaux à l'instant T et ainsi diminuer les délais de réception des amendes.

VIII – GROUPEMENT DE COMMANDES USAGES NUMERIQUES (TELEPHONIE) :

Compte tenu des besoins d'assistance des collectivités, Somme Numérique propose à la Commune d'adhérer au groupement de commandes pour les marchés de communications électroniques et usages numériques.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1414-3 ;
- Vu le Code de la commande publique notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8;
- Vu l'offre de services proposée par le syndicat mixte Somme Numérique,
- Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique ;
- Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes « usages numériques »,
- Vu la délibération du Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique du 10 mai 2023 portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commande ;

Considérant l'intérêt pour la Commune d'adhérer au groupement de commande « usages numériques » coordonné par le syndicat mixte Somme Numérique notamment pour nos téléphones portables.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement et toute autre pièce relative au fonctionnement du groupement et à l'exécution des marchés à venir.

IX - QUESTIONS D'ACTUALITE :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les élections municipales approchent et qu'elles sont programmées les 15 et 22 Mars 2025. Même si M. le Maire n'avait pas l'intention de renouveler son mandat, il pensait naïvement qu'une nouvelle équipe unique pouvait sortir du Conseil Municipal actuel puisque lors du mandat pratiquement toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité, ce qui démontre un consensus.

M. le Maire précise qu'il a du mal à entendre que l'équipe actuelle puisse se diviser. Il trouve ceci regrettable. Il rappelle que tous doivent suivre un seul objectif : l'intérêt de la Commune et de ses administrés. Il incite ses collègues élus à se réunir et à travailler ensemble.

M. le Maire ne souhaite pas que la mascarade de 2020 (avec la présence de quatre listes) soit renouvelée et il se dit prêt à porter une liste d'union.

M. MANCAUX Christophe revient sur les propos de M. le Maire qu'il considère comme une maladresse de sa part. Il rappelle que les listes présentes en 2020 avaient toutes leur légitimité.

Conseiller Municipal depuis 2020, M. MANCAUX Christophe précise que son engagement était bien entendu sincère et que l'intérêt de la Commune était toujours la priorité.

X - QUESTIONS DIVERSES :

M. RENAUX Jean-Michel invite l'assemblée à participer à la journée patriotique en souvenir des combattants d'Algérie le 5 Décembre prochain à 11 H.00.

M. RENAUX Jean-Michel, suite à une réunion avec Trinoval, informe l'assemblée que la TVA passera de 10% à 5.5%, ce qui entraînera une économie financière d'environ 220 000 Euros. Il précise également qu'une nouvelle déchetterie a été réalisée sur Oisemont, ceci sans aucune subvention.

M. RENAUX Jean-Michel précise que Trinoval a renforcé depuis quelques semaines ses opérations de contrôle de bacs. En effet, compte tenu de l'augmentation constante de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) (65 € en 2025, 72 € en 2026 et 79 € en 2027), il est indispensable que tous les administrés soient attentifs au tri de leurs déchets. Or, actuellement il est encore possible de trier 70% de ce qui se trouve dans les containers noirs.

Le but de ces contrôles est de diminuer le tonnage des déchets et ainsi diminuer la TGAP calculée en fonction du poids.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte trouve inadmissible que des agents soient payés pour contrôler les bacs d'ordures ménagères et elle considère qu'il s'agit de la violation de nos poubelles.

M. MANCAUX Christophe estime que les actions de TRINOVAL manquent de communication et que leurs interventions sont trop répressives. Il conviendrait de mener des actions pédagogiques en présentant les actions aux administrés.

M. THIERRY Patrick revient sur la ligne automatique de tri. Comme ceci a été précisé lors d'une précédente réunion, M. RENAUX Jean-Michel précise que TRINOVAL envisage cette installation.

Mme GREVIN Cécile informe l'assemblée que l'entreprise d'éclairage public doit intervenir prochainement pour résoudre le problème d'éclairage rue Guy de Ségonzac.

De plus, elle demande s'il peut être envisagé d'étaler des cailloux autour des containers rue de la Gare car les alentours sont boueux.

Mme GREVIN Cécile souhaite savoir si les services de gendarmerie envisagent de réouvrir une permanence sur Conty. Ceci n'est pas d'actualité.

Dans le cadre du TELETHON, cinq associations (dont les pompiers) proposeront des activités et démonstration le samedi 6 décembre de 15 H. à 19 H.30.

Le marché de Noël aura lieu les 13 et 14 Décembre 2025 et le spectacle destiné aux enfants est programmé le 20 Décembre 2025.

M. FAY José informe l'assemblée que le Hameau de Luzières bénéficie d'un réseau téléphonique performant depuis le 17 Octobre dernier.

Luzières rencontre toujours des problèmes de pression d'eau. Afin de résoudre définitivement le problème, le nouveau responsable de la SAUR a fait installer des capteurs et une réunion sera programmée prochainement.

Mme BOULANGER Héloïse informe l'assemblée que la Commission de contrôle des listes électorales se réunira le 4 Décembre prochain.

Mme BOULANGER Héloïse signale également que suite aux travaux rue du Château à Luzières, des ornières ont été faites par les tracteurs. M. FAY José précise qu'il est envisagé d'aménager une zone de stationnement à proximité de la propriété de M. SAVY afin de laisser libre la chaussée à cet endroit et permettre le passage des engins agricoles.

A l'occasion d'une réunion avec Territoires Energie 80, M. THIERRY Patrick informe l'assemblée que les lignes téléphoniques historiques France Télécom seront déposées partiellement dès 2027.

Dans le cadre de ses activités professionnelles, M. THIERRY Patrick a participé à une conférence sur l'eau et la santé. Il a été annoncé que d'ici 2030 l'eau potable augmenterait de 50% compte tenu de l'augmentation du nombre et des types d'analyses assurant la qualité de l'eau. Il conviendra de prendre en compte ces informations dans le cadre du renouvellement de la DSP.

M. THIERRY Patrick précise qu'il s'est rendu avec Mme VASELLI Bérengère au Salon des Maires et que les présentations en terme d'innovation étaient très intéressantes.

Enfin, M. THIERRY Patrick souhaite savoir si le projet de terrain de football synthétique est toujours d'actualité. M. le Maire précise que compte tenu du reste à charge très élevé pour la collectivité le projet n'avait pas abouti.

Concernant l'installation des bancs, M. FAY José fait un point sur leur installation et les emplacements choisis.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte revient sur un point qu'elle a déjà évoqué : l'état de la façade de la salle des fêtes et l'affichage sur les portes du bâtiment. De plus, le panneau d'affichage est cassé.

Les affiches apposées par les associations et autres utilisateurs de la salle seront retirées avant le marché de Noël.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse remercie les agents communaux pour l'entretien du chemin derrière la route de Tilloy.

M. MANCAUX Christophe remercie les agents communaux pour les graviers déposés sur le chemin menant aux containers à Wailly.

M. MANCAUX Christophe suggère que l'on envisage la réfection des marches du chemin menant au bois depuis la rue du Général Debeney.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle séance du Conseil Municipal aura lieu en décembre. Au cours de celle-ci, l'AGESM (Ateliers du Val de Selle) viendra présenter ses projets.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21 H 30.